

Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 13 mai 2025

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 13 mai 2025 à 20H00
à la salle communale Bourgo – 1^{er} étage – Route de l'Intyamon 36 à Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2024 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2024
 - a) De fonctionnement
 - b) Des investissements
 - c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - d) Approbation
3. Cautionnement pour SI Pré-Fleuri SA
4. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

3. Comptes 2024

Commentaires

En application de la loi sur les communes, les comptes 2024 ont été contrôlés par la fiduciaire BDO SA Bulle les 10 et 12 mars 2025. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Les finances communales se composent de deux volets importants :

- les charges liées, soit toutes les participations que le canton facture aux communes ainsi que toutes les contributions versées à des associations de district et aux ententes intercommunales dont Bas-Intyamont fait partie ;
- les dépenses engendrées par le fonctionnement de la commune, soit le ménage communal.

Le budget 2024 a été établi selon le Règlement communal des finances entré en vigueur le 01.01.2021. Les objets inférieurs à CHF 40'000.00 sont portés au fonctionnement.

Avant de communiquer quelques informations complémentaires aux comptes, le Conseil communal annonce que les comptes de fonctionnement 2024 présentent un résultat positif de CHF 135'306.64 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 84'103.92. Ce bon résultat s'explique par une gestion des charges communales maîtrisée ainsi que quelques économies sur certains postes budgétisés.

Dicastère 0 : ADMINISTRATION GENERALE

Une première partie du dépassement de budget de ce dicastère s'explique par les frais occasionnés pour les corrections nécessaires des valeurs du bilan, lors du bouclage des comptes 2023. Des séances supplémentaires de conseil communal et de commissions financières ont été nécessaires. De plus, nous avons sollicité l'accompagnement d'une fiduciaire spécialisée dans le domaine.

Nous avons également acquis une nouvelle photocopieuse pour l'administration communale.

Dicastère 1 : ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

A partir du 1^{er} janvier 2023, la gestion du corps des sapeur-pompier a été reprise par la structure Bataillon Secours Sud fribourgeois. Les véhicules ont été repris par l'ECAB. De notre côté, nous ne gérons plus que la facturation, l'encaissement et le reversement des taxes.

Dicastère 2 : FORMATION

Les frais des transports scolaires sont inclus dans les frais de la participation au cercle scolaire de l'Intyamon pour l'école primaire. C'est le poste qui est dépassé par rapport au budget 2024 car il y a eu une réorganisation des passages et des arrêts de bus TPF.

Les frais de l'accueil extrascolaire sont à la hausse. Pour cause, l'augmentation de la fréquentation de l'AES a nécessité davantage de personnel.

Dicastère 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISES

Les dépenses sont respectées. Avec la mise en place de l'Option Gruyère, les frais pour l'art de la scène et autres spectacles sont gérés par l'association.

L'ALSG a du retard dans le plan d'exécution et le budget annoncé n'a pas été dépensé pour l'année 2024.

Dicastère 4 : SANTE

Ce dicastère, principalement composé de charges liées, marque une légère baisse par rapport à ce qui avait été annoncé par l'Etat.

Dicastère 5 : SECURITE SOCIALE

Ce dicastère, principalement composé de charges liées également, est en ligne avec ce qui avait été annoncé lors des budgets.

Dicastère 6 : TRANSPORTS

Le résultat global de ce dicastère présente un résultat plus élevé que ce qui avait été budgétisé en automne 2023. En effet, plusieurs imprévus sur les machines et bâtiments ont fait augmenter les frais.

De plus, l'amortissement du véhicule Kärcher intervient pour la première fois en 2024.

Dicastère 7 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La loi sur les communes prévoit un autofinancement par les taxes des chapitres environnementaux. Les attributions aux réserves sont importantes ce qui permettra de faire face aux investissements considérables prévus ces prochaines années. Les règlements sur l'eau potable et sur l'épuration sont en cours de révision.

Selon la loi, la gestion des déchets doit être assurée à plus de 70% par les taxes encaissées. C'est le cas pour la commune, les charges sont couvertes à plus de 85 %

Dicastère 8 : ECONOMIE PUBLIQUE

Dans ce chapitre, nous retrouvons l'économie alpestre, les chalets et les comptes de l'unité de gestion forestière « Les Merlas ». Les charges sont maîtrisées.

Dicastère 9 : FINANCES ET IMPOTS

Les recettes fiscales de l'année du bouclage sont provisionnées sur la base des cotes cantonales que nous recevons du service des contributions. Elles sont mises en rapport avec le taux d'imposition communal et l'augmentation de la population. Ces recettes sont transparentes, comme revendiqué par les directives MCH2.

Les créances fiscales des années précédentes sont calculées sur la liste des contribuables non taxés au 31 décembre 2024.

Pour l'année 2024, les intérêts des dettes ont augmenté suite à l'emprunt conclu pour l'agrandissement de l'école à Estavannens en début d'année 2024.

La réserve du croquis a été mise à jour selon les normes MCH2 et les recommandations de notre organe de révision.

Récapitulatif des comptes de fonctionnement

		Comptes 2024		Budget 2024	
0	ADMINISTRATION	920 668.44	110 325.07	901 550.95	116 320.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	218 919.12	138 006.00	205 570.85	102 875.00
2	FORMATION	2 978 558.04	529 668.34	2 906 862.99	462 760.30
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	113 824.78	2 928.00	123 792.41	1 410.00
4	SANTE	725 789.28	14 288.78	752 969.85	4 000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	885 577.80	5 194.45	871 609.35	1 500.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	820 263.35	41 994.29	747 345.66	52 507.83
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 333 118.58	1 147 779.21	1 116 278.56	836 719.23
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1 720 252.39	1 611 720.64	1 702 603.44	1 619 391.83
9	FINANCES ET IMPÔTS	485 734.22	6 736 107.86	312 749.75	6 359 745.05
	TOTALISATION	10 202 706.00	10 338 012.64	9 641 333.81	9 557 229.89
	Résultat	135 306.64	-	-	84 103.92

Récapitulatif des comptes des investissements

		Comptes 2024		Budget 2024	
0	ADMINISTRATION	-	-	-	-
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	-	-	-	-
2	FORMATION	2 780 490.15	300 000.00	3 000 000.00	2 117.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	29 769.65	50 000.00	-	-
4	SANTE	-	-	-	-
5	PREVOYANCE SOCIALE	-	-	-	-
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	53 149.95	-	40 000.00	-
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 339 101.74	374 028.30	1 842 956.00	2 924 200.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	135 944.30	30 800.00	194 000.00	119 752.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	754 828.30	4 338 455.79	-	-
	TOTALISATION	5 093 284.09	5 093 284.09	5 076 956.00	3 046 069.00
	Résultat	-	-	-	2 030 887.00

Un point sur les différents investissements :

Investissements encore en cours au 31.12.2024 <i>En italique : les subventions et participations de tiers</i>		Crédit accordé	Disponible au 01.01.2024	Charges 2024	Produits 2024	Disponible au 31.12.2024
Place de jeux Villars-sous-Mont	2021	150 000.00	-15 135.54	15 093.20		-30 228.74
<i>Donnation Patenschaft (Congrain et VSM)</i>	<i>2020</i>	<i>-50 000.00</i>	<i>50 000.00</i>		<i>-50 000.00</i>	<i>-</i>
<i>Donnation Mobilière</i>	<i>2020</i>	<i>-13 600.00</i>	<i>13 600.00</i>			<i>-13 600.00</i>
Construction de réservoirs et conduites	2023	630 000.00	600 435.20	500 306.53		100 128.67
Canalisations (7201.5032.00)	2021	380 000.00	218 100.48	140 009.67		78 090.81
Endiguement 2019 : Trop-plein Les Liapalès	2023	190 000.00	26 459.64	261 805.25		-235 345.61
<i>Subventions - trop-plein Les Liapalès</i>	<i>2022</i>	<i>-102 510.00</i>	<i>102 510.00</i>			<i>102 510.00</i>
Endiguement 2021 : Protection des crues Estavannens	2021	677 000.00	849.75	3'636.00		-2'786.25
<i>Subventions endiguements 2021</i>	<i>2021</i>	<i>-418 675.00</i>	<i>105 326.20</i>			<i>-105 326.20</i>
<i>Donation Patenschaft</i>	<i>2021</i>	<i>-80 000.00</i>	<i>80 000.00</i>		<i>-14 077.00</i>	<i>-65 923.00</i>
<i>Donation la Mobilière</i>	<i>2021</i>	<i>-100 000.00</i>	<i>100 000.00</i>		<i>-100 000.00</i>	<i>-</i>
Endiguements 2022 : les Bahlyes	2022	700 000.00	581 219.62			581 219.62
<i>Subventions endiguements 2022</i>	<i>2022</i>	<i>-469 000.00</i>	<i>352 636.70</i>			<i>-352 636.70</i>
Révision du PAL (global depuis 2005)			5 225.10	3 518.65		1 706.45
Chalets 2024	2024	186 000.00	186 000.00	135 944.30		50 055.70
<i>Subventions cantonales</i>	<i>2024</i>	<i>- 58 080.00</i>	<i>58 080.00</i>		<i>-30 800.00</i>	<i>27 280.00</i>

Adduction d'eau des alpages	2021	1 139 775.00	248 940.43	429 825.64		- 180 885.21
<i>Subventions cantonales et fédérales</i>	<i>2021</i>	<i>-998 970.00</i>	<i>305 970.00</i>		<i>143 385.75</i>	<i>-162 584.25</i>
<i>Participation de tiers</i>	<i>2021</i>	<i>-62 700.00</i>	<i>62 700.00</i>		<i>-74 005.55</i>	<i>-</i>
Investissements terminés en 2024		Crédit	Disponible au	Charges	Produits	Disponible au
<i>En italique : les subventions et participations de tiers</i>		accordé	01.01.2024	2024	2024	31.12.2024
Bâtiment scolaire Estavannens - étude	2021	479 000.00	28 920.62			28 920.62
Bâtiment scolaire Estavannens – agrandissement	2022	4 609 000.00	3 121 080.97	2'780'490.15		340 590.82
<i>Subventions</i>	<i>2021</i>	<i>-2 117.00</i>	<i>2 117.00</i>			<i>2 117.00</i>
<i>Donation Patenschaft</i>	<i>2021</i>	<i>-300'000.00</i>	<i>300'000.00</i>		<i>-300'000.00</i>	<i>-</i>
Place de jeux Estavannens	2023	75 000.00	-25 596.85	14 676.45		-40 273. 30
Eclairage public	2021	82 500.00	54 213.65	53 149.95		1 063.70



Commune de Bas-Intyamon 1667 Enney

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet :

Cautionnement bancaire SI Pré-Fleuri SA

But de la demande :

- La société SI Pré-Fleuri SA est propriétaire de l'immeuble, 119 Route de l'Intyamon à 1666 Villars-sous-Mont.
- La commune est l'unique actionnaire de la société SI Pré-Fleuri SA.
- L'immeuble fait l'objet d'une demande de permis de construire pour le démolir et reconstruire avec 11 appartements protégés et multi générations car il ne peut plus être loué en l'état.
- Afin d'obtenir le financement par la banque, la société SI Pré-Fleuri SA a besoin du cautionnement solidaire de la commune.

Plan de financement

- Engagement conditionnel qui pourrait affecter les finances communales en cas de problèmes financiers de la société SI Pré-Fleuri SA.
- Si des difficultés financières devraient apparaître, le bien pourrait être vendu.

Coût global devisé de la réalisation CHF 3'900'000.00

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour le cautionnement auprès de la banque.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse
postale



Commune de Bas-Intyamon
Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney

Téléphone



026 921 81 00

Web



www.bas-intyamon.ch

E-Mail



commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME